

Les bilangues dans l'académie à la rentrée 2016

Lors du comité technique académique (CTA) de ce jour, lundi 14 mars 2016, l'ouverture de trois nouvelles bilangues anglais/allemand en Haute-Saône a été annoncée aux organisations syndicales.

Rappel du contexte

La nouvelle carte des langues s'inscrit pleinement dans la réforme du collège qui prévoit l'apprentissage de la seconde langue vivante (LV2) dès la classe de 5^e. Elle permettra à tous les élèves de bénéficier de 25 % d'enseignements de LV2 en plus.

Elle vise à accroître la diversification des langues et à assurer la continuité des parcours linguistiques des élèves. En application de la réforme, les sections bilangues n'assurant pas une continuité avec l'enseignement dans le 1^{er} degré sont supprimées à la rentrée 2016.

Ainsi, il ne s'agit pas de maintenir, mais bien de recréer en 6^e les sections bilangues qui permettent d'assurer la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais dans le premier degré.

Trois sections bilangues supplémentaires

Établissement	Ville
Pierre et Marie Curie	Héricourt
Les Mille Etangs	Melisey
Louis Pergaud	Villersexel

Avec l'arrêté modificatif présenté en CTA ce jour, l'académie prévoit de recréer 57 sections bilangues de continuité (dont 54 en anglais/allemand) à la rentrée 2016.

Par département, 18 sections bilangues de continuité sont ainsi recréées dans le Doubs, 15 dans le Jura, 13 dans la Haute-Saône et 11 dans le Territoire de Belfort.

En 2015, les 99 sections bilangues existantes n'offraient que 4 cas de continuité (dont 2 en anglais-allemand).

Cette nouvelle carte est une première étape, établie pour l'année scolaire 2016-2017. Elle sera réexaminée chaque année afin de procéder aux aménagements souhaitables.

Contact presse :
Mathilde Buttefey
Chargée de
communication
Rectorat
10 rue de la
Convention
25030 Besançon
cedex
Tél. 03 81 65 49 38
06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr

Évolution des sections bilangues	
2015-2016	2016-2017
99 sections bilangues dont 4 cas de continuité	recréation de 57 sections bilangues de continuité
dont 94 en anglais/allemand, 2 en anglais/turc, 2 en anglais/italien et 1 en anglais/russe	dont 54 en anglais/allemand, 2 en anglais/turc et 1 en anglais/italien

Méthodologie

Un état des lieux a été réalisé pour connaître les effectifs d'élèves apprenant l'allemand à l'école élémentaire et mettre en place la continuité entre premier et second degrés.

Dans les quatre départements de l'académie, les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ont étudié la possibilité de relancer l'apprentissage de l'allemand dans les écoles élémentaires du secteur de recrutement des collèges en cherchant à identifier des professeurs des écoles habilités à l'enseigner.

À titre transitoire et pour prendre en compte la situation des élèves ayant bénéficié d'un parcours bilingue en collège, il est prévu que ces établissements puissent leur proposer l'allemand en LV1 et l'anglais en LV2 dès la 5^e. L'organisation pédagogique prévue dans le cadre réglementaire relève de l'autonomie de l'établissement.

Une politique ambitieuse de relance de l'allemand dans le primaire

Du fait de sa situation frontalière, le territoire de l'académie a des raisons particulières de répondre à la volonté de la ministre de renforcer l'enseignement de l'allemand, y compris dans le premier degré.

Aussi, l'académie a souhaité relancer l'apprentissage de l'allemand dans le primaire. **Au total, ce ne sont pas moins de 49 écoles et 3 126 élèves supplémentaires qui bénéficieront d'un enseignement en allemand par rapport à 2015.**

Bilan concernant le premier degré

Nombre d'écoles publiques proposant l'allemand	Rentrée scolaire 2016	Différentiel par rapport à 2015
Doubs	44	12, soit +32
Haute-Saône	48	41, soit +7
Jura	37	34, soit +3
Territoire de Belfort	48	41, soit +7